

**Province de Québec
Municipalité de Milan**

Procès-verbal des délibérations de la session ordinaire du 12 novembre 2013, tenue au Centre communautaire de Milan, situé au 405 rang Sainte-Marie, Milan, à 19 h 30.

Présences : Louiselle Rouillard, Nathalie Laplante, Armelle Ruaudel, Ghislain Paré, Jacques Bergeron, Richard Nadeau.

Ils forment quorum sous la présidence du maire, Monsieur Yves d'Anjou. Noëlla Bergeron, directrice générale et secrétaire-trésorière, est aussi présente.

À moins d'indication contraire, Monsieur Yves d'Anjou, maire, n'utilise pas son droit de vote lors des sessions ordinaires ou extraordinaires du conseil municipal.

ORDRE DU JOUR

1. Renoncement à l'avis de convocation des membres.
2. Ouverture de la session extraordinaire.
3. Lecture et adoption de l'ordre du jour.
4. Nomination du pro-maire.
5. Nomination des signataires.
6. Levée de la session extraordinaire.

PROCÈS-VERBAL

- | | |
|--------------|--|
| 2013-11-4710 | <ol style="list-style-type: none"> 1. Renoncement à l'avis de convocation des membres.
Tous les membres renoncent à leur avis de convocation. 2. Ouverture de la session extraordinaire.

Sur proposition régulière, il est résolu à l'unanimité que la session extraordinaire soit ouverte.
Adoptée. |
| 2013-11-4711 | <ol style="list-style-type: none"> 3. Lecture et adoption de l'ordre du jour.

Sur proposition régulière, il est résolu à l'unanimité d'accepter l'ordre du jour.
Adoptée. |
| 2013-11-4712 | <ol style="list-style-type: none"> 4. Nomination du pro-maire.

Sur proposition régulière, il est résolu que Richard Nadeau soit nommé pro-maire.
Adoptée. |

2013-11-4713

5. Nomination des signataires.

Sur proposition régulière, il est résolu à l'unanimité que les signataires pour la municipalité de Milan, à compter du 12 novembre 2013, soient :

Monsieur Yves d'Anjou (maire), Monsieur Jacques Bergeron (conseiller) et Mme Noëlla Bergeron (directrice générale et secrétaire-trésorière).

Adoptée

2013-11-4714

6. Levée de la session extraordinaire.

Sur proposition régulière, il est résolu à l'unanimité que la session extraordinaire soit levée. (19 h 34)

Adoptée.

Yves d'Anjou, maire

Noëlla Bergeron, d.g. sec-trés